

08 déc 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 8 décembre 2006

Centre de conférences internationales Egmont II

Création d'un service de l'Etat à gestion séparée pour le Centre de conférences internationales Egmont II - Palais d'Egmont

Création d'un service de l'Etat à gestion séparée pour le Centre de conférences internationales Egmont II - Palais d'Egmont

Dans la loi-programme du 23 novembre 2006, le Conseil des Ministres a décidé de créer un service de l'Etat à gestion séparée qui aura pour mission la gestion du Centre de conférences internationales Egmont II - Palais d'Egmont. Ce service de l'Etat gèrera les services et les infrastructures du centre et permettra à des tiers de les utiliser à titre payant. Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le cahier des charges pour l'étude de marché qui sera menée au début de 2007. Cette étude de marché est nécessaire pour déterminer les modalités d'exécution, telles que la fixation des prix, le listing des clients potentiels et la gestion du personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe